



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 28 AVRIL 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, de CIRCULATION et de STATIONNEMENT Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparation de remplacement de conduite plomb sur réseau d'eau potable, au 59 route de Boisbelle - 18250 Henrichemont, par la SAUR – 21 rue Anita Conti – 56000 VANNES, à partir du 28 avril 2025 pour une durée de 10 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR, – 21 rue Anita Conti – 56000 VANNES, à partir du 28 avril 2025 pour une durée de 10 jours calendaires, aux droits des travaux.

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules sera interdite, à partir du 28 avril 2025 pour une durée de 10 jours calendaires, Route de Boisbelle (de la rue de la Girarderie jusqu'au carrefour de la rue du Billets), sauf riverains.

Article 3^{ème} : Le stationnement sera interdit aux droits des travaux.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250428-2025-33-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2025

Publication : 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Diffusé sur le site internet de la commune le 29.04.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

